

Bourses aux vêtements de Vouillé

Centre Socio culturel du Vouglaisien

Règlement déposants

Modalités de dépôt

- ♦ **Toute personne peut venir déposer moyennant adhésion au CSC du Vouglaisien**
- ♦ Adhésion CSC annuel ou spéciale bourse (3 euros) obligatoire et payable lors du dépôt. **3€ la carte pour déposer 1 liste jusqu'à 15 articles et 2 cartes maximum par foyer.**

La carte CSC Classique : Famille (18€) = 2 listes et Individuel (7€) = 1 liste

- ♦ Dépôt limité impérativement à 15 articles par carte
- ♦ **Préparation des articles : Vêtements et objets en parfait état et récents** : Tri lors de l'étiquetage. **Si taches, trous, boutons manquants, bouloches,...vêtements retiré de la liste**

Qualité articles vendus = sélection rigoureuse = qualité des bourses

- ♦ **Préparation de la liste** (max 2 articles/lot) avec la « *Fiche Listing dépôt* » (téléchargeable) et l'aide « *fich* »
- ♦ **Réalisation et Préparation des étiquettes** avec la fiche « *Préparation des articles déposés* » (téléchargeable) sur papier cartonné assez épais
- ♦ Retenue de 10 % sur les ventes pour les frais d'organisation.
- ♦ Reprise des articles et rétrocession du montant des ventes le vendredi après-midi sur présentation du Listing dépôt ou carte identité
- ♦ Les organisateurs des « Bourse aux vêtements » sont des bénévoles, le centre socioculturel décline donc toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des articles.
- ♦ Tous vêtements ou objets non repris le vendredi, aux horaires indiqués, seront remis aux œuvres sociales.

***Dans l'intérêt de tous et afin de limiter l'attente au moment du dépôt,
chaque déposant accepte le tri effectué par les bénévoles.***